

**DÉLIBÉRATION N°2025-2026\_73  
du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur**

**Séance en date du 10 mars 2026**

**6 – Affaires immobilières**

**Point 6.5 Autorisation d'occupation à titre précaire d'un logement IUT Besançon (pour vote)**

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 25 Membres représentés : 5 Total : 30	Suffrages exprimés : 30  Pour : 30 Contre : 30

- **VU** le code général de la propriété des personnes publiques, en particulier son article R.2124-79 ;
- **VU** le code de l'éducation, en particulier son article L. 712-3 ;
- **VU** la délibération du conseil d'administration de l'UFC prise lors de sa séance du 29 février 2016 relative au tarif des fluides pour les personnels logés ;
- **VU** l'avis favorable de Monsieur le Directeur de l'IUT Besançon-Vesoul.

Est présentée aux membres du conseil d'administration une demande d'autorisation d'occupation précaire à compter du 1er juillet 2026 pour un agent d'occuper un appartement situé à l'IUT Besançon et de payer un loyer.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la demande d'autorisation d'occupation précaire d'un logement à l'IUT Besançon présenté en annexe.

Besançon, le 10 mars 2026

Le Président de l'Université Marie et Louis Pasteur

Hugues DAUSSY



Annexe 6.5.1 : Demande d'AOP

Date de transmission à la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'université Marie et Louis Pasteur : 16.03.2026  
Date de publication sur le site internet de l'université Marie et Louis Pasteur : 16.03.2026

## Annexe 2b - DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION PRECAIRE

Composante	Localisation	Adresse	Bâtiment /étage/gauche droite	Nb Pièces	Superficie	Fonction principale du bénéficiaire	Montant mensuel de la redevance
IUT BESANCON- VESOUL	BESANCON	28 avenue de l'Observatoire 25000 BESANCON	1er étage	T5	124,4 m <sup>2</sup>	Assistante de direction IUT Besançon- Vesoul-Dole	850 € HC

Date : le 23 février 2026

  
Signature du directeur de la composante  
de  
Le Directeur de l'I.U.T.  
Jean-Eric SOMMER